

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 à 19H30

Convocation
 du 06/03/2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 13
 Quorum : ----- 07
Présents : ---- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

Etaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe /DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

VOTE

Pour : ----- 10
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

Secrétaire de séance : Catherine VUARGNOZ

**Finances
 publiques**

OBJET : Vote des taux d'imposition 2026 des taxes directes locales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants, relatifs au vote des taux d'imposition ;

**Délibération
 N°2026-15**

Vu le Code général des impôts,

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **13 MAR. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **13 MAR. 2026**

Publié sur le site de la
 commune

Le : **13 MAR. 2026**

Le Maire **Gil THOMAS**

Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant que les communes doivent, chaque année, fixer les taux des impôts directs locaux ;

Le Maire propose de maintenir les taux votés depuis 2023 :

- Taxe Foncière Bâti : 27.45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 86.75 %
- Taxe d'Habitation : 15.91 %

Après exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal à l'unanimité

⇒ VOTE les taux d'imposition de 2026 des taxes directes locales, ainsi détaillés :

Taxe Foncière Bâti : 27.45 %
 Taxe Foncière Non Bâti : 86.75 %
 Taxe d'Habitation : 15.91 %

⇒ PRECISE que le montant est inscrit au compte budgétaire 73111 de la section de fonctionnement du budget 2026.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Catherine VUARGNOZ